



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 21 mai 2021

OBJET : FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DIALOGUE DE GESTION
- Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs 2020

Délibération n°

Rapporteur : Raphaël GUERRERO

PROJET

Le rapporteur(e), Raphaël GUERRERO;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DIALOGUE DE GESTION - Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs 2020

Exposé des motifs

La Métropole dispose désormais de 11 budgets annexes : la collecte et traitement des déchets, l'eau potable, l'assainissement, les réseaux de chaleur, les stationnements en ouvrage, les opérations d'aménagement, les locaux économiques, la GEMAPI, le logement d'abord – hébergement, les groupements fermés d'utilisateurs. Un nouveau budget annexe a été créé en 2019 pour le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE). En 2020, Grenoble Alpes Métropole a pris la responsabilité du Col de Porte et du Sappey en Chartreuse (à l'exclusion des remontées mécaniques).

Le contexte

L'exercice 2020 est marqué par la crise liée à la pandémie de COVID 19.

Dans ce contexte de crise sanitaire, Grenoble Alpes Métropole a adopté une série de mesures exceptionnelles d'urgence afin d'aider les acteurs économiques les plus fragilisés

- Création d'un fonds de solidarité métropolitain aux TPE (moins de 10 salariés) du commerce, des services de proximité et du tourisme dont l'évènementiel. Ce dispositif opérationnel depuis mai 2020 permet de verser une aide forfaitaire en investissement de 1000€ et 2000€ pour les acteurs de l'hôtellerie et de l'évènementiel. Environ 2M€ ont été versés en 2020 soit 1399 entreprises bénéficiaires du dispositif.
- Abondement de l'aide régionale « micro-entreprises et associations » incluses dans le fonds « Région Unie » mis en place par la région Auvergne-Rhône- Alpes et la banque des territoires à hauteur de 886K€
- Exonération de loyers des locataires du parc métropolitain (30 bénéficiaires) mais également des exonérations totales ou partielles concernant les droits d'occupation des sols liés aux terrasses, des installations de chantiers, des manèges et commerces ambulants (649 exonérations)

En complément de ces dispositifs, la Métropole a mis en place plusieurs actions afin d'accompagner la reprise d'activités comme des kits de signalétique pour les commerçants notamment et des mesures de soutien via le développement de solutions numériques (plateformes territorialisées de vente en ligne, développement de diagnostics numériques...).

La mise en œuvre d'un plan d'actions en direction des personnes vulnérables a contribué à apporter des solutions d'urgence aux personnes du territoire en situation de précarité et à la rue.

La collectivité a également dû faire face à des dépenses de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 4.36M€ pour adapter les conditions de travail de ses agents (achat de masques, gel, aménagement des postes de travail...). L'acquisition des masques grand public à usage unique a fait l'objet d'un achat groupé porté par la métropole pour le compte de communes (974K€). Une subvention de l'Etat d'environ 430K€ perçue par Grenoble Alpes Métropole a été intégralement reversée aux communes.

Malgré ces dépenses supplémentaires pour gérer la crise sanitaire et les pertes de recettes, notamment domaniales constatées, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement consolidées reste maîtrisée +2.2% (409M€ en 2020 contre 400M€ en 2019)

et les recettes réelles consolidées de fonctionnement (hors double comptes : masse salariale et dette) progressent de 1.4%. (544M€ en 2020 contre 536M€ en 2019). L'analyse consolidée met en exergue des disparités. En effet, le budget principal connaît une stabilité de ses ressources alors que les recettes des services publics facturés à la population (gestion des déchets, cycle de l'eau et réseaux de chaleur) connaissent une progression positive.

Par ailleurs, le rythme de réalisation des équipements s'est maintenu à un niveau élevé avec un volume des dépenses d'équipement au sens large (y compris les opérations pour compte de tiers) de 176 M€ contre 206 M€ en 2019, année exceptionnelle marquée par la réalisation de travaux importants comme Biomax (22M€) Les domaines où la métropole porte majoritairement ses efforts sont la transition énergétique et écologique avec la densification et le développement des réseaux de chaleur , la poursuite du déploiement du réseau cyclable Chonovélo ,le dispositif de soutien à la réhabilitation thermique des bâtiments Mur Mur, la plateforme de réemploi pour éviter la mise au rebut de 5000 tonnes de déchets , la collecte des déchets alimentaires, la mise en œuvre d'un programme de protection et de sécurisation des ressources, d'optimisation des réseaux , de renouvellement d'ouvrages et de maintien de la qualité de l'eau et afin d'améliorer la qualité de l'air la mise en œuvre d'une Zone à faibles émissions (ZFE) pour les véhicules utilitaires et poids lourds sur 27 communes avec un dispositif d'accompagnement des professionnels et des communes.

En matière de développement économique et d'attractivité du territoire, des projets ont été financés comme, à titre d'exemple, la création du centre de sciences avec en corollaire la création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle CCSTI en décembre 2020, le démarrage du programme de modernisation d'Alpexpo, le soutien aux filières économiques (Centre de R&D d'ATOS, nano 2022) et les interventions de la « foncière commerciale ». L'aménagement des zones d'activités qui étaient jusqu'alors des friches industrielles inexploitées s'est poursuivi en 2020 (Saut du Moine à Champagnier, Allibert à Grenoble et les Papeteries de Pont de Claix).

Le chantier d'aménagement de l'A480/Rondeau démarré en 2019 sur la partie A480 s'est également poursuivi. Ce projet d'envergure (coût net du projet pour la Métropole estimé à 31.9M€) a pour objectif de fluidifier la circulation et les temps de transport des usagers avec notamment la mise en œuvre d'une voie réservée au covoiturage entre Voreppe et la bifurcation de l'A48 et l'A480.

Dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale, la réalisation de l'aire d'accueil de grand passage des gens du voyage (capacité de 200 caravanes) a démarré. Dans le cadre de l'ANRU 2, les opérations de renouvellement urbain des quartiers des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles ainsi que celles de Chamberton- Renaudie à Saint Martin d'Hères ou de Mistral à Grenoble sont en cours. 2020 est également l'année de démarrage du projet Grandalpe en lien avec les communes d'Echirolles, Eybens et Grenoble. Ce projet de territoire vise à améliorer la qualité de vie dans ce secteur.

Les objectifs de la stratégie financière métropolitaine d'autofinancer au moins 20% des dépenses d'équipement et d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans sont globalement respectés. Chaque budget de la métropole respecte le seuil fixé. Toutefois, la santé financière de chacun des budgets est contrastée. En effet, la santé financière des budgets annexes à autonomie financière s'améliore alors que celle du budget principal se dégrade.

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 des différents budgets de Grenoble-Alpes Métropole faisant apparaître les réalisations de l'exercice 2020, ainsi que les soldes de clôture intégrant les résultats cumulés des exercices antérieurs sont présentés dans les maquettes jointes :

BUDGET PRINCIPAL

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE LOCAUX ECONOMIQUES

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE DECHETS – COLLECTE ET TRAITEMENT

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE REGIE RESEAUX DE CHALEUR

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE GEMAPI

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE GROUPEMENT FERME UTILISATEURS

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE LOGEMENT D'ABORD – HEBERGEMENT

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Cf annexe, états II A2 et II A3 de la maquette budgétaire

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée
«Grenoble-Alpes Métropole»
Vu la présentation au Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau et de la Régie
Assainissement du 11 mai 2021,
Vu la présentation au Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur du 5 mai 2021

Après examen de la Commission Ressources du 07 mai 2021,
Après que le Président s'est retiré,
et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes précités de la Métropole.